

► Métiers visés :

- Mécanicien(ne) de maintenance automobile ;
- Mécanicien(ne) service rapide en automobile ;
- Mécanicien(ne)-réparateur(trice) automobile.

► Le métier :

Vous assurez l'ensemble des opérations de maintenance courante en suivant les préconisations du constructeur. Vous effectuez la réparation des systèmes mécaniques et électriques, de liaison au sol, de transmission et du groupe motopropulseur. Vous intervenez également sur le véhicule pour la réparation de confort et de sécurité ou pour poser et raccorder des accessoires automobiles.

Vous opérez sur tout type de véhicule (mus par des motorisations essentiellement thermiques) de transport de 9 personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3,5 tonnes.

Vous intervenez, en fonction de consignes orales ou écrites sur fiches de travaux, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique à qui vous rendez compte des actions réalisées.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est fréquente (respect des règles de manipulation ; port d'équipement de protection adaptés).

► Pré requis pour l'entrée en formation :

- Maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter).

► Aptitudes à l'emploi :

Bon sens manuel et pratique (déduction logique), capacité à travailler dans des postures parfois inconfortables (sur le moteur, sous le tableau de bord), goût pour la mécanique, bonne vision des couleurs, soins et respect des véhicules, bonne vision dans l'espace pour la compréhension des plans des pièces.

► Organisation de la formation :

La formation de base est organisée en quatre modules :

- Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pièces d'usure courante ;
- Intervenir sur un circuit de climatisation automobile ;
- Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction et de transmission des signalisations et de visibilité des véhicules et poser des accessoires correctables ;
- Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules.

► Qualification délivrée :

- **Titre professionnel Mécanicien Automobile, Niv 3/Niv V.**

► Stage de formation professionnelle :

D'une durée totale de formation de 1215 heures, soit environ 8 mois et demi, ce stage comprend deux périodes en entreprise, de trois semaines chacune à l'issue du 2^e et du 4^e module. **Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

► Perspectives d'emploi et de carrière :

En fonction de vos connaissances et de votre expérience professionnelle, vous pouvez évoluer vers les postes de technicien d'atelier, de chef d'équipe et de chef d'atelier, ou vous diriger vers la vente, la réception de véhicules ou les essais.

Vous pouvez entrer par concours dans les ateliers automobiles des services publics ou créer votre propre entreprise.

Plus de compétences pour votre avenir